Fiche d'atelier 2 : Agriculture et alimentation

Sources : Bilan carbone 2023 (2026) ; Plan climat vaudois 2e génération (2025)

Données du Bilan carbone

ÉMISSIONS TERRITORIALES

L'agriculture vaudoise représente **14% des émissions territoriales cantonales.** Sources :

- La fermentation entérique : 46%
- La gestion des fumiers et engrais : 12%
- Fertilisants minéraux et pratiques agricoles : 27%
- Consommation carburant des véhicules agricoles : 7%
- Consommation combustible chauffage des serres : 7%

Information complémentaire : les sols et forêts vaudoises sont émettrices de GES selon le Bilan carbone de 2023, elles représentent **4% des émissions territoriales.**

Objectifs agriculture 1990-2030 (émissions territoriales) : -20%
Évolution 1990-2023 : -**17%**

Pas d'objectifs territoriaux pour le secteur "alimentation importée".

ÉMISSION EXTRATERRITORIALES

Il n'y a pas de chiffre dans le Bilan carbone pour les émissions extraterritoriales liées à l'agriculture vaudoise mais celles-ci sont liées à la production d'aliments pour les animaux à l'étranger, la fabrication d'engrais, la fabrication de machines et de matériel agricole et la production d'autres intrants agricoles.

Le secteur "alimentation importée" intègre l'ensemble des émissions de l'alimentation importée des vaudoises et des vaudois, ainsi que de la restauration vaudoise. Elles sont liées à la transformation des denrées, leur commercialisation ainsi que l'élimination des sous-produits et déchets qui en découlent.

Sources d'émissions de l'alimentation (estimation) :

- Agriculture : 50%
- Consommation (cuisines) : 30%
- Distribution : 15%
- Transformation industrielle et artisanale : 5%

Grandement déterminé par types de produits consommés mis à disposition et consommés (végétal et animal), les modes de transports, les lieux et les modes de production agricole. La transformation et les emballages sont quant à eux moins impactant.

ÉMISSIONS TOTALES

Les émissions de l'agriculture vaudoise représentent **4% des émissions totales cantonales.**

Les émissions de l'alimentation importée représentent **11% des émissions totales cantonales.**

Ensemble, les émissions de l'agriculture et de l'alimentation représentent **15% des émissions totales cantonales.**

Mesures du Plan climat

*Les mesures précédées d'une * sont qualifiées de mesures emblématiques.*
Quand la mesure n'est pas spécifiée, le statut de mise en œuvre est indéterminé.

A. POLITIQUE AGRICOLE

- AA-1 Introduire des prestations environnementales et climatiques pour l'obtention de certaines contributions spécifiques (par exemple dans le cadre des Améliorations foncières, de Projets de développement régional ou encore de soutiens accordés dans le cadre des mesures agricoles du Plan climat vaudois).
  → **En attente, temporalité à déterminer (budget fonctionnement)** 🔅
- AA-2 Coordonner le volet agricole du Plan climat vaudois avec la Stratégie climat pour l'agriculture et l'alimentation de la Confédération
  → **En attente, temporalité à déterminer (budget fonctionnement)** 🔅

B. VOLET AGRICOLE DU PLAN CLIMAT

- *AA-3 Renforcer l'autonomie en ressources nécessaires à la production agricole
  → **En attente, "dès 2025, EMPD 10.5 mio"** 🔅
- AA-4 Accompagner l'agriculture face aux changements climatiques
  → **En attente, "dès 2025, EMPD 12.3 mio"** 🔅

C. EXEMPLARITÉ DE L'ETAT

- AA-5 Renforcer l'exemplarité des domaines agricoles de l'État de Vaud
  → **En attente, temporalité à déterminer (budget fonctionnement + EMPD en attente)** 🔅
- AA-6 Promouvoir une restauration collective durable. L'État de Vaud a pour ambition de montrer la voie en réduisant l'impact de l'alimentation dans les restaurants des collectivités publiques. → **Adoptée** ✅

Des mesures sont présentées sur le site de Prométerre comme "mesures de soutien aux systèmes d'exploitation agricoles en lien avec le volet agricole du Plan Climat vaudois et les règles en vigueur à partir de 2023". Il s'agit donc des mesures liées au Plan Climat 1, mises à jour annuellement. Elles concernent le soutien (incitations financières) à :

- Des cultures ciblées et au paillage (luzerne, cultures semées, adaptées à la sécheresse et favorables à l'autonomie en protéines, paillage ou feutres végétaux sous le rang en viticulture)
- Une culture et travail approprié du sol pour la betterave
- L'échange d'engrais de ferme à destination des exploitations
- L'acquisition de véhicules ou matériel électrique ou au biométhane
- La réalisation du diagnostic gaz à effet de serre (GES)
- La réalisation d'un diagnostic sol pour construire un plan d'action
- La réalisation d'un diagnostic GES de l'exploitation pour construire un plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effets de serre en élevage

Définition de la "transition juste" (CCD, UNIL) :

"La transition vers un avenir plus durable présente des défis écologiques et sociaux profondément liés entre eux. Alors que les sociétés tentent de trouver des voies vers la durabilité qui sont à la fois équitables et inclusives, une transition juste (TJ) vise à :

- Garantir que les populations vulnérables ne soient pas injustement pénalisées par les efforts de décarbonisation et de transition ;
- Remédier aux injustices qui découlent de responsabilités différenciées ; et
- Empêcher l'exacerbation des injustices existantes."

Propositions de thématiques en sous-groupes :

- Adaptation aux changements climatiques
- Pratiques agricoles

Retrouvez tous les rapports d'analyse détaillés d'Objectif Climat Vaud sur notre site objectifclimat.ch > Observatoire politique